



SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN

LA MAISON DE L'IMAGE DE BASSE NORMANDIE

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

LA MAISON DE L'IMAGE DE BASSE-NORMANDIE

Siège social : Conseil Régional de Basse-Normandie

Abbaye aux Dames Place Reine Mathilde

BP 523 – 14 035 CAEN cedex

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2010

SAS SOFICOM AUDIT

Siège social : Péricentre III – 26, Avenue de Thiès, 14 000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association La Maison de l'Image de Basse-Normandie, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Lors de l'émission de notre rapport sur les comptes 2008, nous attirions votre attention sur le fait qu'il figurait au passif du bilan une somme de 281 271 euros correspondant à un résultat acquis sur les comptes clos le 31 décembre 2005 et dont l'affectation était conditionnée à une décision de tiers financeurs. A la date de l'émission du présent rapport, une somme de 210 250 euros sur la somme totale a été officiellement attribuée à l'Association par décision des financeurs concernés. Il reste donc une somme de 71 021 euros figurant au bilan pour laquelle il faudra de la même façon obtenir officiellement confirmation du caractère de réserve de ces fonds.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

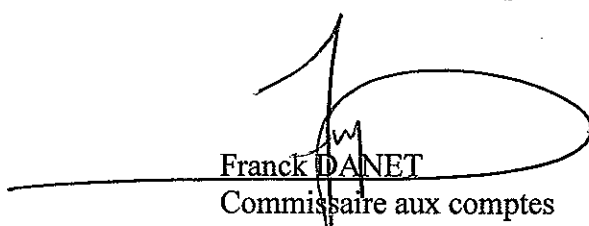
III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Caen, le 8 avril 2011

SOFICOM AUDIT SAS
Commissaire aux comptes



Franck DANET
Commissaire aux comptes

Bilan actif

	Brut	Amort. & Prov.	31/12/10	31/12/09
ACTIFS IMMOBILISES				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissements				
Frais de recherches & développement				
Concessions, brevets, licences, ...	4 510	4 122	388	496
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorp.en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	6 953	6 953		1 260
Instal. techn., matériel & outill. indust.	44 054	39 699	4 354	8 759
Autres	79 151	74 760	4 391	9 620
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobil. financières (2)				
Participations				
Créances ratt. à des participations				
Titres imm. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	461		461	447
TOTAL I	135 131	125 536	9 595	20 584
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières prem. et autres approvision.				
En-cours prod. (biens et services)(a)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	600		600	1 295
Créances (3)				
Usagers et comptes rattachés	9 897		9 897	8 422
Autres	22 414		22 414	12 544
Valeurs mobilières de placement	370 545		370 545	340 426
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	14 715		14 715	29 808
Charges constatées d'avance (3)	4 061		4 061	6 420
TOTAL II	422 233		422 233	398 918
Charges à répartir sur plus. exer. (III)				
Primes de rembours. des empr. (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	557 365	125 536	431 829	419 503
ENGAGEMENTS RECUS				
Acceptés par les organes compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à faire				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

(a) A ventiler, le cas échéant entre biens, d'une part, et services d'autre part.

Bilan passif

	31/12/10	31/12/09
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	210 250	198 718
Report à nouveau (a)	28 359	29 945
Résultat de l'exercice [excédent ou déficit] (b)	- 14 983	- 1 586
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)	71 021	82 553
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	294 647	309 630
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
FONDS DEBIES		
Sur subventions fonctionnement	35 017	16 815
Sur autres ressources		
TOTAL III	35 017	16 815
DETTES (1) (d)		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	20 094	14 886
Dettes fiscales et sociales	76 236	77 577
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	5 833	592
TOTAL IV	102 164	93 057
Ecarts de conversion Passif V		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	431 829	419 503
ENGAGEMENTS DONNES		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont cbc et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'un déficit.

(c) Dettes sur achats ou prestations de services.

(d) A l'exception, pour l'application du (1), des avances reçues sur commandes en cours.

Compte de résultat

	du 01/01/10 au 31/12/10	du 01/01/09 au 31/12/09
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services) (a)	27 842	50 391
montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation	27 842	50 391
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	641 507	654 839
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	17 317	14 179
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)		
TOTAL I	686 666	719 409
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises (c)		
Variation de stock (d)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)		
Variation de stock (d)		
Autres achats et charges externes	126 134	132 094
Impôts, taxes et versements assimilés	33 840	34 267
Salaires et traitements	357 749	369 454
Charges sociales	152 225	161 384
Dotations aux amortissements, provisions et engagements:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (e)	15 895	19 668
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions		
Pour risques et charges: dotations aux provisions		
Autres charges	400	9 092
TOTAL II	686 246	725 962
I RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	420	6 552
Quotes-parts de résultat sur opérations faite en commun:		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5 355	11 096
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	5 355	11 096

Compte de résultat suite

	du 01/01/10 au 31/12/10	du 01/01/09 au 31/12/09
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		56
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		56
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	5 355	11 040
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV-V-VI)	5 775	4 488
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	256	1 215
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	256	1 215
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 813	706
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII	2 813	706
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 556	509
Impôts sur les bénéfices (IX)		
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)	16 044	9 460
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)	34 247	16 044
TOTAL DES PRODUITS (I-III+V+VII+X)	708 323	741 183
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	723 306	742 769
EXCEDENT OU DEFICIT	14 983	1 586
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévoles		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens		
Personnel bénévole		
TOTAL		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes		
(b) Stock final moins stock initial - montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)		
(c) Y compris droits de douane		
(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)		
(e) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir		

Maison de l'Image Basse-Normandie
4 avenue de Cambridge
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010

Désignation de l'association : Maison de l'Image Basse-Normandie

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010 dont le total est de 431.829 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de 14.983,35 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/10 au 31/12/2010.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par les dirigeants de l'association.

Faits significatifs

Aucun fait marquant significatif n'est à mentionner.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association est soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et applique le règlement comptable CRC 99-01 spécifique aux associations.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Logiciels	3 ans
• Agencements et aménagements	5 ans
• Matériel et outillage industriel	3 ans
• Matériel de transport	5 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

ENGAGEMENT RETRAITE

L'association n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

L'engagement a été évalué selon les paramètres suivants :

- Age de départ en retraite volontaire : 62 ans
- Taux de progression des salaires : 3 %
- Taux de turn-over : moyen
- Table de mortalité INSEE 2007

Selon ces critères, l'évaluation s'élève à 57.843 €.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le Conseil Régional de Basse-Normandie met à la disposition à titre gratuit les locaux de l'association du Maison de l'Image Basse-Normandie (Citis, Immeuble Odyssee, 4 avenue de Cambridge, 14204 Hérouville St Clair).

La valorisation des locaux sis 10 rue du Château d'Eau à Caen.

Au titre de l'exercice 2010, la valorisation de cette mise à disposition s'élève à 40.840 €.

Le Conseil Régional prend également en charge les dépenses d'électricité et d'eau.
La valorisation de cet avantage en nature s'élève à 12.595 € pour l'exercice 2010

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immos incorporelles	4 039	471		4 510
Immos corporelles	125 738	4 421		130 159
Immos financières	448	13		461
Immobilisations brutes	130 225	4 906	-	135 131

Amort sur imm. Incorporelles	2 345	579		2 924
Amort sur imm. corporelles	107 296	15 316		122 612
Total amortissement	109 641	15 895	-	125 536

Immobilisations nettes	20 584			9 595
-------------------------------	---------------	--	--	--------------

ETAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde fin d'exercice
I – PROVISIONS REGLEMENTEES				
II – PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	NEANT			
III – DEPRECIATIONS				
III VALEURS NETTES I + II				

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Engagements restant à réaliser :

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES					
Financier	Libellé	Solde 31/12/2009	Engagements à réaliser	Reprise sur Fonds dédiés	Solde 31/12/2010
Conseil Régional Basse-Normandie	"Actions de diffusion 2008"	770			770
Conseil Régional Basse-Normandie	Soutien à la diffusion	1 025		1 025	0
Conseil Régional	"Atelier permanent documentaire"	1 110		1 110	0
Conseil Régional Basse-Normandie	Dispositif culture justice		1 483		1 483
DRAC	Formation continue des enseignants de l'académie de Caen.	3 800	765	3 800	765
Rectorat Académie de Caen	Affectation de l'enveloppe par la maison de l'image aux formations PAF 2010.	850		850	0
Conseil Régional Basse-Normandie / DRAC	Coordination "Passeurs D'Images"		576		576
DRAC	"Enseignement Lycées"	3 970	4 097	3 970	4 097
DRAC	"Actions 1ères Lisieux"	1 522	1 105	1 522	1 105
DRAC	"Ateliers avec le CROUS"	822	447	822	447
DRAC	Passeurs D'Images	1 130	1 000	1 130	1 000
DRAC	Création de ressources numériques en ligne liées à l'éducation artistique et culturelle		3 974		3 974
DRAC	Jumelage avec les collèges St Exupéry (Alençon) et Jacques Prévert (Domfront)		1 541		1 541
Centre National de la Cinématographie (CNC)	"Coordination Collège au cinéma"	667		667	0
Conseil général 14 + DRAC	action "20 ans Collège au cinéma" soirée de clôture + exposition "La machine à remonter le temps"	1 150		1 150	0
CNC	Rédaction de deux numéros de la lettre des pôles		19 260		19 260
	TOTAL	16 816	34 247	16 046	35 018

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances	Total	1 an au +	+ de 1 an	
Immobilisations financières	461		461	
Créances clients	9 897	9 897		
Autre créances	351	351		
Collectivités publiques				
Débiteurs divers	22 062	22 062		
Charges constatées d'avance	4 061	4.061		
TOTAL	36 833	36 372	461	
Montant des prêts en cours d'exercice :				
- Accordé				
- Remboursé				
Etat des dettes	Total	1 an au +	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes financières				
Dettes fournisseurs	20 094	20 094		
Personnel et comptes rattachés	27 573	27 573		
Sécurité sociale et organismes sociaux	41 536	41 536		
Etat	7 126	7 126		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	5 833	5 833		
TOTAL	102 164	102 164		
Emprunts en cours d'exercice :				
- Souscrits				
- Remboursés				

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 222
Disponibilités	2 496
Subventions à recevoir	20 000
TOTAL	24 718

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes établissements bancaires Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Autres dettes	11 697 46 084
TOTAL	57 781

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / produits d'exploitation	4 061	5 833
TOTAL	4061	5 833

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	Charges	Produits
Produits sur exercices antérieurs Produits exceptionnels sur op. de gestion Charges sur exercices antérieurs Charges exceptionnelles sur op. de gestion	2 808 5	249 8
TOTAL	2 813	256

TABLEAU DES FONDS ASSOCIATIFS

	Début d'exercice	Affectation résultat	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Réserves	198 718,00		11 532,13		210 250,13
Report à nouveau	29 945,00	1 586,00			28 359,00
Résultat sous contrôle de tiers	82 554,00			11 532,13	71 021,87
Résultat N-1	1 586,00	1 586,00			-
Résultat N			14 983,35		14 983,35
Situation nette	309 631,00	-	3 451,22	11 532,13	294 647,65

LA MAISON DE L'IMAGE DE BASSE-NORMANDIE

Siège social : Conseil Régional de Basse-Normandie
Abbaye aux Dames Place Reine Mathilde
BP 523 – 14 035 CAEN cedex

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2010

SAS SOFICOM AUDIT

Siège social : Péricentre III – 26, avenue de Thiès, 14 000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

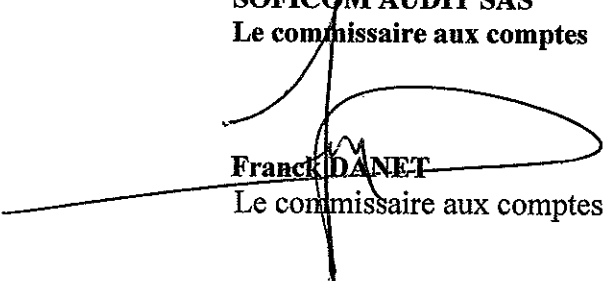
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1°) Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Caen, le 8 avril 2011

SOFICOM AUDIT SAS
Le commissaire aux comptes



Franck DANET
Le commissaire aux comptes